

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 46 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 16 JANVIER.

Suivant une lettre de Lyon, du 13 janvier, qui mérite toute confiance, le bruit était général sur la frontière qu'une tentative d'assassinat avait eu lieu à Turin sur le roi de Sardaigne. L'assassin, muni de deux pistolets et deux poignards, aurait été arrêté au moment de consommer son crime.

Nous retrouvons dans une lettre de Turin le bruit reproduit ce matin d'un attentat contre la vie du roi de Sardaigne, découvert avant l'exécution. On l'a trouvé nanti de deux pistolets et de deux poignards. La police sarde avait déjà fait de nombreuses arrestations par suite de cette découverte.

Depuis deux jours Meunier a commencé, dit-on, à prendre une attitude plus ferme, et il a cessé de pleurer. Il paraît frappé de l'idée qu'il n'y a pour lui aucun espoir de grâce ou de salut, et en sortant hier du cabinet du juge d'instruction, il a dit à ses gardiens: c'en est fait de moi, je suis un homme perdu. Les gardiens ont ordre de ne jamais lui parler et de ne répondre à aucune de ses questions.

Il y a deux jours, un commissaire de police, assisté de nombreux agents, a saisi cinq mille sabres d'infanterie (ancien modèle) dans une maison de roulage de la rue Grange Batelière. L'entrepreneur de cet établissement a dit ignorer la destination de cette grande quantité d'armes, mais on a tout lieu de croire qu'ils étaient envoyés à l'armée de don Carlos. On les a aussitôt chargés sur des charriots et dirigés vers la préfecture de police.

AFFAIRE DE STRASBOURG.

Dans la séance du 13, M. le substitut Carl a terminé son réquisitoire en disant: MM. les jurés, la condamnation que l'on vous demande ne doit aucunement épouvanter votre conscience, la clémence royale est toujours accessible à la pitié, elle assure d'avance aux accusés un refuge contre la sévérité de la loi. Immédiatement après M. le président requiert M. F. Barrot de déposer au cabinet du juge d'instruction la lettre signée Pignigny.

MM. Barrot et Parquin n'ont pas cru devoir se rendre à la sommation qui leur a été faite hier; ils ont envoyé la pièce à M. le garde-des-sceaux.

M. Gérard, procureur du roi à Strasbourg, a continué l'exposition des faits relatifs à l'accusation. Il s'attache à ceux qui concernent plus particulièrement le colonel Vaudrey. Il dit que c'est son ambition qui l'a perdu.

M. Carl, en exposant les faits particuliers qui concernent les autres accusés, fait un nouveau récit de l'affaire.

M. Barrot, défenseur du colonel Vaudrey. — Il s'étonne, il se plaint d'avoir à porter le premier la parole; mais l'accusé principal, le chef de l'entreprise, a été attaché à la justice. M. Barrot se livre à la discussion de cet acte d'autorité supérieure, et le condamne avec force. Il ne veut pas davantage admettre le droit d'accorder une grâce anticipée sur les droits de la justice.

Le défenseur fait remarquer d'ailleurs qu'une grâce est un acte régulier, constitutionnel, dont la forme est déterminée par la loi, tandis que l'enlèvement n'a été qu'un acte

de force majeure. Il s'attache ensuite à prouver qu'il ne peut y avoir de prétendants à la couronne, dans un pays où c'est le peuple qui la donne. M. Barrot conjure les jurés de défendre la France et la monarchie contre l'introduction de ce droit princier qui donnerait à certains hommes le droit de troubler le pays et de faire couler le sang français sans courir de risque personnel. Après ces réflexions générales, M. Barrot aborde la cause du colonel Vaudrey.

M. Barrot cherche à établir, par les dispositions des témoins et par les faits qui se sont passés dans la journée du 29, que le colonel ignorait encore à ce moment ce qui devait se passer le lendemain. Il ne donne sa parole que le 29 au soir, et c'est là le malheur qui pèse sur lui. On a dit que le colonel était poussé par une basse ambition. Le prince dit au colonel: Il est possible que nous succumbions à l'entreprise; voici un acte qui assure 10,000 fr. de pension à vos deux enfants; ma mère, qui m'aime, exécutera mes volontés. Le colonel déclina cet acte. C'est ma vie que je vous donne, dit-il au prince; je ne me vends pas.

Le prince a été l'instigateur du crime. Il y a un témoignage que je voudrais invoquer, c'est celui du prince. Il vous dirait: J'ai trompé le colonel Vaudrey, pour l'entraîner; je lui ai dit que j'avais des chefs de corps, des généraux prêts à me soutenir. Il le dirait; et cela est si vrai que quand, après la défaite de Finckmatt, le prince vit au greffe de la prison le colonel Vaudrey, il lui dit: Me pardonnerez-vous de vous avoir entraîné?

Ainsi le fait de l'enlèvement du prince nuit à tous les intérêts, porte préjudice à tous les droits. Ce sera à vous à considérer si une condamnation ne serait pas une immoralité, en ce sens qu'elle serait une injustice. Vos consciences sont libres, vous voudrez rendre une décision conforme à la morale, à l'équité.

La séance est levée à 3 heures et renvoyée à demain, dimanche, pour la continuation de la défense.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 17 janvier. — Hier, après M. Guizot, la chambre ayant entendu M. Pelet de la Lozère, continua la discussion à aujourd'hui M. Berryer a parlé aujourd'hui à l'ouverture de la séance. Il a qualifié de honteuse la politique du cabinet.

M. Dupin quitte le fauteuil de président où M. Calmont, vice-président le remplace.

M. Guizot a la parole. Messieurs, il y a sept ans que nous sommes entrés dans cette chambre, l'honorable préopinant et moi, lui pour soutenir M. de Polignac, moi pour le combattre. (Bruit.) Lui pour combattre l'adresse des 221, moi pour la soutenir. Nous sommes encore fidèles à notre conduite.

M. Berryer, parlant de l'Espagne, nous a dit que nos principes n'y réussiraient jamais. Mais on ne vous dit plus aujourd'hui qu'il est impossible de rien faire de régulier et de stable en France; on transporte la question en Espagne. (Au centre. Très bien!) On ne prédit donc plus pour ce pays que l'impossibilité qu'on a prédite pour le nôtre (Très bien!) Et vous savez si cette prophétie a réussi.

M. Berryer réplique à M. Guizot, après quoi M. Sauzet obtient la parole. Il occupe la tribune au départ du courrier. (Nous reviendrons sur cette séance.)

Bulletin de la bourse du 17. — La rente est restée aujourd'hui sans variations dans les cours de clôture d'hier, et elle était 79 80 et 79 65. On

lui dis-je donc, un tout jeune homme, comme toi, qui peut avoir assez d'ennemis pour se faire exclure d'aucune société de la ville.

— Cependant, dit Charles, comme il a le malheur d'être né à Liège et d'appartenir à une famille fort répandue, il a vingt fois plus de chances pour être repoussé qu'un étranger qui arriverait on ne sait d'où et que nul ne connaît. Celui-ci sera reçu presque d'emblée, tandis que l'autre aura au moins quinze boules noires sur soixante votants. Cela ne laisse pas d'être un problème d'esprit public assez curieux à résoudre, vu que nous ne nous piquons pas, quoiqu'on en dise, d'un luxe d'hospitalité aveugle envers les étrangers, en Belgique.

— Ça me ferait enrager tout de même, continua Auguste, si j'étais repoussé.

— Il n'y a pas de risques, répliqua Charles: je garantirais presque ton admission; tu n'as pas assez connu pour soulever une grande opposition contre toi.

— N'importe; je sais par mes amis comment sont composés les cabales à la redoute; il y a deux partis: les gens à partiales et les bouzingots, deux partis assez mal inspirés pour faire intervenir la politique dans un bal, et qui font d'un chassé-croisé, une affaire d'opinion. Les bouzingots se mettent en quatre pour repousser les aristocrates; et, par contre, ceux-ci se collissent pour éloigner les bouzingots. Or, si je suis citoyen bourgeois, de par Jean Baptiste Grosjean, mon papa, je suis aristocrate du fait de maman, dame Ursule Thérèse de la Végétal, ici présente. — Avec ça que pour surcroît d'infortune je suis allié par ma sœur Julie au baron de Massin, lequel a eu le talent de se mettre à dos toute la jeunesse de Liège.

— Pourquoi n'as-tu pas voulu que je te présente, moi, demanda Charles?

— Pas si bête! je le sais, parbleu, bien pourquoi! c'est que nobles et nobilités, citoyens et prolétaires, s'amourent en masse contre l'aristocratie industrielle, la plus insolente et la plus insupportable de toutes, comme ils disent ou plutôt le répètent. — Je suis sûr que si, pour ton compte, c'était à recommencer et que tu te lisses baloter à la redoute, tu resterais bien gentiment à la porte, victime des intrigues du baron de Sarbacane, seigneur de Wellemont et autres lieux d'une part, et de l'autre des intrigues de Jean Louis Lam, tout court, qui a les

a fait un moment 79 75. Mais le plus grand nombre d'affaires a eu lieu dans le cours de 79 80.

Le 5 on éprouve peu de variations, il y a encore quelques craintes relatives à un remboursement, autrement ce fond aurait éprouvé une hausse plus forte.

Les fonds étrangers étaient tous sans affaires. On remarquait beaucoup de pesanteur sur la rente active d'Espagne, par suite du discours de M. Guizot qui ôte toute espérance d'intervention. Cependant vers la fin de la bourse, il y a eu une légère amélioration, et après avoir fait 25 3/4 5/8 on a remonté à 26 1/4.

Depuis deux jours on a commencé à faire beaucoup d'affaires à notre bourse sur les actions de la société générale de Belgique. En général tous les fonds de ce pays sont très recherchés à notre bourse. Les actions de cette société étaient cotées à 1,527-50, 1,528-75, 1,530.

BELGIQUE.

Bruzelles, 18 janvier (trois heures). — A l'ouverture de la bourse on a tenté de comprimer le cours des obligations Ardoin, faisant valoir qu'il était arrivé hier au soir de mauvaises nouvelles. Pendant un moment on a pu acheter à 23 7/8, mais la cote de Paris étant connue, le prix est remonté à 24 24 1/4 et 3/8 où il reste papier. Les actions étaient bien tenues.

Le courrier de Londres n'est pas encore arrivé.

Amsterdam, 16 janvier. — Dette active 2 1/2 p. c. 54 1/8 1/16, 5 p. c. 101 1/2 5/8 9/16, Billets de chance 23 1/8 3/16, syndicat 94 7/8 15/16 7/8, société de commerce 182 183 1/2 1/4, Ardoin pièces de 85 liv. 24 7/8 25 1/16 24 15/16, grosses pièces 24 1/4, passive 7 1/2 3/4 5/8, différée 9 9 3/16, russe 103 7/8, brésiliens 85 1/2 3/4.

Marché des huiles et graines. — Les huiles continuent à tendre à la baisse sans qu'il se fasse des affaires hors les besoins de la consommation. Les tourteaux conservent toujours leurs prix. Les graines grasses faibles et beaucoup offertes.

La chambre ne s'est encore réunie aujourd'hui qu'à une heure 1/2. Parmi les pétitions qui ont été analysées se trouve celle de la régence de Maseick qui demande la construction d'une digue pour arrêter les envahissements de la Meuse, et préserver d'une ruine complète le village d'Aldoneick. Sur la demande de M. Schyven cette pétition a été renvoyée à la section centrale du budget de l'intérieur, qui examinera s'il n'y a pas lieu d'augmenter le crédit de 40,000 francs demandés pour réparations aux rives de la Meuse.

La chambre a renvoyé ensuite à l'examen des sections le projet de loi sur le duel, et à l'examen de la commission d'industrie la loi sur la sortie des os, qui a été amendée par le sénat.

Sur les conclusions conformes de la commission de vérification des pouvoirs, la chambre a proclamé l'admission de M. Dolez, élu par le district de Mons, en remplacement de M. Blagnies.

Sur la demande de M. le ministre de l'intérieur, la chambre a mis à l'ordre du jour des sections le projet de loi portant des modifications au tarif des douanes. M. le ministre des finances a ensuite déposé sur le bureau un nouveau projet de loi contenant une série d'amendements à la nouvelle loi des distilleries. Il a été renvoyé à la commission qui a élaboré le dernier projet. D'après les amendements que propose le ministre, l'appareil distillatoire et l'alambic ne seraient pas imposés, et le droit serait porté à 40 centimes par hectolitre.

La chambre a ensuite continué la discussion de la loi relative aux modifications à introduire dans la 6^e base de l'impôt personnel. La proposition préalable, faite par M. Seron, d'inviter la commission des finances à formuler une loi d'impôt sur de nouvelles bases, n'a pas été adoptée. Plusieurs amendements ont encore été proposés, et au moment de passer au vote, l'assemblée ne s'est plus trouvée en nombre.

LETTRES D'UNE PENSIONNAIRE.

VII.

ESQUISSES DE MŒURS.

La redoute, cabale. — Métaphysique de jeunes personnes. — Bastien Bruneau. — Indigestion.

Mercredi, 14 décembre 1836.

Je comptais, chère Zoé, passer cette soirée au bal; mais il en a été décidé autrement et ce n'est, je l'assure, une assez douce compensation que de pouvoir te la consacrer toute entière. — Notre première redoute avait été annoncée dans tous les journaux de Liège pour aujourd'hui. Cependant elle n'aura pas lieu: on avait fini par remarquer que le premier bal n'attirait que peu de personnes: il n'était pas de bon ton d'y aller. Cela était passé en force de chose jugée, et, nos gens d'esprit, à cette occasion, répétaient depuis une éternité qu'il fallait donc commencer par la seconde, la série des redoutes. — La commission s'est rendue au vu de nos gens d'esprit, et a fait publier dans les gazettes, l'annonce d'une première réunion pour le 14 décembre, en faisant prévenir, sous main, les amateurs, que la partie était remise au mercredi suivant. — Tout Liège est, pour ainsi dire, comploté de la malice qui fait honneur à notre imagination, et, toute fière que je suis de l'invention de mes bons Liégeois, je me hâte de t'en faire part, afin que tu répandes la recette à Bruxelles, si la, aussi, il n'est pas de bon ton d'aller au premier bal du grand concert.

Auguste se donne beaucoup de mouvement pour le succès de son ballage à la Société des Redoutes, qui doit avoir lieu dimanche prochain J'attribuais d'abord à certain travers qui est de son âge, l'importance exagérée, selon moi, qu'il attachait à la chose, et je croyais que son admission ne souffrait pas la moindre difficulté. Il en parle toute la journée; il en devient même quelquefois ennuieux: aujourd'hui encore, vers la fin du dîner, il nous entretenait de ses craintes.

— Allons donc! lui dis-je, c'est un genre que tu veux te donner; personne ne songera à vouloir t'exclure. A qui portes-tu ombrage? Ce n'est pas un... (j'allais dire gamine, mais depuis mon retour des Six-Journaux, je me suis abstenue de mot propre...) Ce n'est pas,

républicains de la redoute dans sa manche. Tous deux, celui-ci à titre de bouzingot pur, celui-là à titre de haut-baron s'aimaient contre toi et te rejetteraient à titre d'industriel financier. — Non! j'ai pris le meilleur parti; j'ai choisi pour parrains, deux bons enfants dont l'un bien qu'il ait une particule devant son nom est fort bien avec tout le monde, et l'autre, bien qu'il n'en ait pas de particule, n'est mal avec personne. Je leur ai recommandé d'ailleurs de certifier partout que j'étais un bon enfant aussi; moi, bonace comme tout, et ne s'avisant pas d'aller sur les brisées de personne. — Mais c'est sur Henriette surtout que je compte pour être admis...

— Sur moi! m'écriai-je tout étonnée.

— Sur toi, mon chou; je leur ai insinué que si j'étais débouqué, tu n'irais pas à la redoute, et, à moins qu'ils ne soient des topinambons à trente six carats, ils n'auront pas l'espérance, la stupidité de se priver d'une aussi agréable danseuse que toi. De sorte, chère petite Riri, ajouta-t-il en se levant de table et en piroquant sur la pointe du pied gauche tandis qu'il se donnait des grâces avec sa serviette étendue par deux extrémités, dans ses mains, — il est pantin, ma chère! — de sorte que c'est à l'abri de tes ailes que ce temple de Terspiciorte me sera ouvert.

— Est-ce parce qu'Henriette est un ange que tu lui donnes des ailes, dit Charles?

Mes deux frères sont charmants, ma chère; ils sont réellement gentils au possible! Il n'y a point de prévenances et d'aimables petits soins qu'ils n'aient pour Riri; aussi Riri les aime bien et leur a fait dans son cœur une place un peu plus grande, sans empiéter sur ce que tu y possèdes, à perpétuité, sais-tu, Zoé? — Ce qu'il y a de certain, chère, c'est que si j'y voulais donner place indistinctement à tout le monde sa capacité n'y suffirait pas. Tout le monde m'aime et me poursuit de protestations d'amitié et de tendresse; et je ne sais ce que j'ai fait pour m'attirer tous ces hommages et ses témoignages d'affection. — Je t'ai dit que madame Casterman, cette bonne vieille dame, avec laquelle je m'entendais si bien à Villiers-le-Beau avait eu l'air de me battre froid à notre première rencontre, samedi passé! et je me torturais l'esprit pour expliquer ce changement de sa part, que j'avais la conscience de n'avoir provoqué par rien. Eh bien! ma chère, elle m'a elle-même donné l'explication de cette boutade; c'est qu'en la renvoyant après six semaines d'absence je ne l'avais pas embrassée! Je me

M. le baron de Schiervel est parti hier pour aller prendre possession du gouvernement de la Flandre orientale.

L'ancien hôtel des affaires étrangères est assigné au nouveau ministère des travaux publics. Tout le personnel des affaires étrangères occupera une partie de l'hôtel de l'intérieur.

LIÈGE, LE 19 JANVIER.
BULLETIN DE LA CHAMBRE.

Nous disions, il y a quelques jours, que la session promettait d'être productive, et que plusieurs lois importantes, attendues depuis longtemps, ne tarderaient point sans doute à être données au pays.

L'administration actuelle, il faut le dire, est placée dans des circonstances plus favorables qu'aucune de celles qui l'ont précédée, pour doter la Belgique de bonnes institutions, pour compléter l'œuvre de son organisation intérieure. Les questions purement politiques, qui dans les gouvernements constitutionnels absorbent tant d'hommes et de temps, sont devenues chez nous, tout à fait secondaires. On ne verra pas nos législateurs agiter pendant deux jours, la question de savoir si le Conseil était ou n'était point un espion de la police, et après beaucoup de paroles éloquentes, sans doute, consentir à laisser subsister les ténèbres qui enveloppent cette affaire. Grâce au bon sens national, on a compris, chez nous, que les intérêts de l'industrie, du commerce, les travaux publics, le système des impôts et de l'instruction, étaient pour l'époque actuelle les objets les plus pressants, les plus importants, parmi ceux qui réclament l'attention des législateurs d'un pays.

C'est maintenant à l'administration de mettre à profit et les circonstances favorables où elle se trouve placée, et la tendance générale des esprits vers les travaux qui peuvent favoriser chez nous le développement de tous les genres de prospérité, de tous les genres de progrès moraux ou matériels. Espérons donc que nous la verrons redoubler d'activité et de zèle.

Les chambres ont, de leur côté, des devoirs à accomplir. Pour elles aussi le temps s'écoule, et elles doivent chercher à l'utiliser. Nous dirons à cette occasion, qu'une certaine fraction de notre législature, ne fait preuve en ce moment, ni de zèle, ni d'activité. La chambre devait, comme on sait, reprendre, dès le 16, le cours de ses travaux, et elle n'a pu le faire, par suite de l'absence de plus de la moitié de ses membres; et voilà que depuis deux jours, le président est obligé de lever la séance, nos députés ne se trouvant plus en nombre suffisant pour délibérer. C'est là, nous semble-t-il, une sorte d'indifférence très blâmable, et si elle se prolongeait, il faudrait la qualifier plus sévèrement encore.

Puisque nous parlons du prix du temps, nous rappellerons, après quelques autres, que le président peut exercer une grande influence sur les délibérations de la chambre, les rendre plus fécondes en résultats, leur imprimer la rapidité désirable, sans leur enlever la maturité qu'elles doivent avoir. Le règlement porte en termes exprès qu'on ne peut prendre plus de deux fois la parole sur une même question. Cet article du règlement, voté, comme on dit, après réflexion et en présence de l'expérience qu'ont donnée tous les débats parlementaires dans les pays constitutionnels, est complètement tombé en désuétude. Nous pensons bien que son exécution rigoureuse serait peut-être impossible; mais il est évident qu'on abuse de la facilité du président et de celle même de la chambre. On pourrait constater d'après les comptes rendus par l'organe officiel, le *Moniteur* lui-même, qu'un seul orateur a souvent prononcé, une douzaine de discours sur la même question, et plusieurs sont coutumiers du fait.

On conçoit facilement quelles proportions doivent prendre les discussions de nos chambres, si l'on ne met un terme à un abus pareil. Le règlement subsiste, il faut le faire exécuter ou le réformer. Si M. le président veut rendre les sessions plus fructueuses, plus fécondes en résultats, comme nous venons de le dire, il cherchera donc à ramener les orateurs à l'observation du règlement. Nous croyons que l'appui de la chambre ne lui manquera point dans l'accomplissement de cette tâche. Nos représentants connaissent mieux que personne

croisais pas les vieillards, et les vieilles femmes surtout, aussi sensibles. — Je ne sais si tu partages ma répugnance à cet égard mais je n'aime pas généralement à être embrassée; il est certaines personnes dont les embrassements me seraient odieux.

Cependant je répondis au reproche peu mérité de madame Casterman comme je le devais et je courus l'embrasser; car elle a une bonne figure de vieille qui me revient, loin de m'inspirer du dégoût. Je lui assurai qu'elle avait bien tort de m'en vouloir puisqu'elle était la première personne dont je me fusse informée, dès mon arrivée, à maman. Ce qui était à la lettre, vrai; mais je me gardai bien d'ajouter, ce qui était vrai aussi, que mon oncle qui était présent avait fait à l'audition de son nom un mouvement de tête fort peu flatteur pour elle en disant:

— Madame Casterman! Elle vit donc toujours la vieille farceuse!

Je l'avoue, chère, que cette exclamation dans la bouche de mon oncle ordinairement si discret dans son langage, m'a fait une certaine impression; car tu ne dois pas ignorer que les hommes appellent ainsi dans la conversation familière, les femmes qui font, ou qui ont fait parler d'elles. Au reste, j'ai remarqué qu'elle n'est venue à la maison que le soir même du jour où mon oncle était retourné aux Six-Jornaux; est-ce préméditation ou hasard, je ne sais; mais comme Mme Casterman, depuis, laisse rarement passer un jour sans venir, soit le matin, soit le midi, soit le soir, je suis bien fondée à croire que de ces connaissances parasites qui flânent une invitation et se laissent si aisément engager à partager la fortune du pot. — A quatre heures, seconde toilette, pour aller soit en visite, soit au spectacle, et même pour descendre au salon, quand maman reçoit; je tiens à être toujours au moins assez bien. — Charles a des habitudes fort réglées, et s'occupe beaucoup de ses affaires; quant à Auguste, qui est assés sorti le matin pour se rendre à l'université, il ne rentre que pour dîner, et il n'attend pas le café pour sortir encore; il préfère aller jouer sa demi-tasse et le jeu petit verre (comme il dit) au café du Midi... — Et puis il ne rentre que vers minuit; belle vie pour un jeune homme de dix-sept ans!... Mais miracle! c'est lui que j'entends ouvrir la porte de la rue, et il n'est pas onze heures; demain il dira qu'il se dérange parce qu'il est rentré plus tôt que de coutume, depuis qu'il est devenu un piler du théâtre, il emprunte les trois quarts de ses saillies d'esprit aux vaudevilles... — Pour moi, il est temps que je me couche; bonsoir, Zoé.

leur énorme arriéré, et au besoin un coup d'œil sur les archives de leur greffe pourrait le leur apprendre.

CHEMIN DE FER DE COLOGNE VERS LA BELGIQUE.

Le *Précurseur* donne l'importante nouvelle qui suit: « Nous apprenons que la concession du chemin de fer entre Cologne et Eupen, vient d'être accordée par le cabinet de Berlin à une compagnie. Cet événement est de la plus haute importance pour la Belgique, au moment où d'un autre côté on s'occupe du chemin de fer de Paris à Bruxelles. Ce sera sans doute pour notre gouvernement un motif pressant de faire exécuter dans le plus court délai un chemin de fer aboutissant à Eupen. Pour mille causes différentes, la Belgique ne saurait en cette circonstance demeurer inactive. D'abord il y va de son intérêt matériel, de son commerce et son industrie; de plus c'est elle qui a donné à l'Europe continentale l'exemple de ces nouvelles communications développées sur une grande échelle. La Prusse et la France ne font que suivre son exemple, mais elles doivent le suivre. Nous ne voulons pas récriminer, mais combien de fois n'a-t-on pas assuré que la Prusse refuserait ce genre de contact avec nous. On ne saurait plus aujourd'hui avoir de doute à cet égard. Ceux qui se pénètrent bien de la direction que la Prusse imprime aux affaires commerciales, ont l'espoir qu'un traité intime entre ce gouvernement et le nôtre, sera la conséquence de ce chemin de fer. La force des choses devra indubitablement l'amener tôt ou tard; le plutôt possible sera le mieux. C'est une question vitale pour notre commerce et pour notre industrie.

Le 15 courant, à 9 heures du soir, les douaniers de la brigade de Clermont, précédés de leur lieutenant M. Pasque, ont poursuivi une bande de fraudeurs, composée de 9 hommes, jusqu'à la maison du nommé Claude, cultivateur en Mont, commune de Dison. Les fraudeurs ayant trouvé un refuge dans cette maison, les employés l'on investie et peu de temps après sont arrivés pour les seconder le bourgmestre et la garde champêtre de ladite commune et 4 autres douaniers de la brigade de Verviers. Le lendemain, à 8 heures du matin, l'autorité communale et tous les employés sont entrés dans la maison Claude et une visite très sévère les a mis en possession de 35 douzaines de mouchoirs de coton à dessin et de courte pointes, le tout estimé approximativement à 1040 francs. Deux des fraudeurs ont été arrêtés et conduits immédiatement dans la prison de Verviers.

Les journaux ont annoncé depuis quelques temps un assez grand nombre de malheurs du genre de celui rapporté ci-après.

Une ouvrière de Grivegnée, travaillant à une filature, a été saisie dans un roulage par ses vêtements et en est morte. On dit que ce malheur est arrivé cette nuit.

Un autre malheur est arrivé à Tiff; un batelier, qu'on dit père de plusieurs enfants, a péri.

On écrit de St-Trond: Dans la séance du conseil communal du 12 de ce mois, MM. Th. Pitteurs et de Waha ont déposé une pétition tendant à obtenir la publicité des séances du conseil toutes fois que la loi ne s'y oppose pas, la plupart des grandes villes de la Belgique ayant adopté cette mesure.

Dans le courant de 1836, il y a eu dans la commune de Hasselt 283 naissances, 234 décès et 76 mariages.

Le mois de mai a donné le plus de naissances, le mois de septembre le plus de décès et le mois d'avril le plus de mariages.

On lit dans la *Gazette universelle*, sous la rubrique de la ville libre de Francfort, que le gouvernement général de la forteresse de Luxembourg a fait reconnaître à la commission permanente de la diète, de nouveaux empiétements commis par des agents du gouvernement insurrectionnel de la Belgique dans le rayon de la forteresse; que cette circonstance donnera occasion à la diète, lors de la prochaine ouverture de ses séances, d'occuper de nouveau de la situation politique du grand-duché.

Le gouvernement vient de décider qu'un prix considérable sera mis au concours pour l'introduction d'une notable économie de combustible dans l'emploi des machines à vapeur, soit par l'invention d'un nouveau système, soit par des perfectionnements apportés aux systèmes généralement

Mardi, 20 décembre.

J'ai reçu hier matin ta dernière lettre, chère Zoé, et j'ai passé une grande partie du jour et de la nuit à réfléchir sur son contenu; tu es bien grave, ma chère! et tu as vraiment un beau talent pour prêcher! — J'admets que tu aies raison dans une grande partie des reproches que tu m'adresses, et quelques-unes de tes observations ne manquent point de justesse; mais ne te trompes-tu pas, chère et bien aimée Zoé, sur ce que tu appelles les écarts de mon cœur? — Ton sermon ressemble un peu à une dissertation de métaphysique et je n'y suis pas très savante; cependant je réplique:

D'abord je ne comprends pas bien la distinction qu'on établit généralement entre le cœur et la tête, le sentiment et l'esprit. — Ce que je sais parfaitement c'est qu'il y a en nous deux mobiles distincts, entre lesquels s'établit une sorte de jeu de bascule, une lutte constante qui donne alternativement le dessus à l'un ou à l'autre; quand ils sont d'accord, ce qui arrive rarement, la paix n'est pas longue. Que ces mobiles aient leur siège dans la tête et au cœur, soit! Ce qu'il y a de sûr c'est qu'ils obéissent à un autre mobile plus puissant qu'eux, qui réside en nous aussi: ou? je ne sais, mais il influence despotiquement et l'esprit et le sentiment.

Le troisième mobile, chère, c'est l'humeur, ou ce je ne sais quoi, qui subit, à son tour, mille influences qui nous sont étrangères — un beau temps, par exemple; oui, la pluie ou le soleil, le vent de nord ou un frais petit zéphyr pendant de grandes chaleurs, moins que cela, un fil qui casse, une maille qui s'en va, — moins que cela, encore, — une mouche qui s'obstine à venir percher sur le bout de votre nez... Vous étiez, selon l'expression reçue, d'une humeur charmante; vous aviez de l'esprit, vous causiez gentiment; votre cœur était dans une assiette heureuse et vous eussiez donné à un pauvre dix francs, comme deux sous. — Une mouche arrive et vous la chassez; elle revient, vous la chassez encore en riant; et troisième fois elle vous impatiente; après, elle vous met en colère... — On dit de quelqu'un qui se fâche qu'il prend la mouche; c'est de ne pas la prendre qui fâche!... — Alors adieu l'esprit! les bonnes dispositions du cœur; vous devenez sott et méchante et l'on dit de vous: elle est capricieuse! le caprice nait de l'humeur et ce n'est pas de notre faute si l'humeur nous domine.

Tu te plains de ce que dans la même lettre j'ai l'air de passer

en usage. Le jury appelé à décider des conditions du concours et à juger les machines, se compose de MM. J. Vifquain, inspecteur des ponts et chaussées; J. Kindt, inspecteur des machines à vapeur; Roget, ingénieur en chef de la province de Brabant; Cauchy, ingénieur en chef des mines; H. Maoss, ingénieur.

On écrit de Vienne, 5 janvier: C'est aujourd'hui que devait avoir lieu la première exécution à mort depuis l'empereur actuel. Une foule immense s'était déjà réunie au lieu du supplice lorsque l'on annonça que le coupable venait d'être gracié. Le meurtrier avait commis le crime pour venger sa sœur de mauvais traitements qu'elle avait éprouvés.

On écrit de Londres, que les pertes éprouvées par la nouvelle compagnie dite *Marine*, sont tellement considérables, que, malgré son énorme capital, il a été fait des paris au Lloyd de L. st. 20 contre L. st. 100, et de L. st. 200 contre L. st. 1000, que cette compagnie serait obligée de cesser ses opérations sans atteindre la fin de sa première année d'existence.

Le *Précurseur* vient de publier un tableau indicateur d'Anvers, depuis le 1er janvier 1822, jusqu'au 31 décembre 1836. Ce tableau comprend: 1. les lieux d'expédition des principales marchandises importées sur la place; 2. les exportations et réexportations en 1836; 3. les existences et le prix-courant au 31 décembre dernier; 4. les importations au port d'Ostende, depuis 1833 jusqu'en 1836; 5. les arrivages de la Hollande par les eaux intérieures, depuis 1834 jusqu'en 1836; 6. les importations des grains et graines par mer; 7. l'état des navires entrés au port d'Anvers, depuis 1829 jusqu'à 1837.

Un élève de procureur est mort dernièrement à Londres, à l'âge de 66 ans, et a laissé une fortune immense. C'était un homme fort extraordinaire. Il avait toujours méprisé les femmes et ne s'était pas marié. Personne ne se souvient de l'avoir vu sourire. Il n'avait jamais acheté aucune partie de son habillement; il a usé pendant toute sa vie la garde-robe d'un oncle qui avait été aussi avare que lui; il racommodait lui-même sa chaussure, et aimait de préférence les plus vieilles perruques. Personne que lui n'avait mit le pied dans sa chambre à coucher pendant les cinq ans qui ont précédé sa mort, et son appartement n'avait pas été balayé pendant le même espace de temps. Il préparait lui-même son petit ordinaire, dont le lard faisait la base. La fortune de cet avare a passé à des parents riches.

Voici les détails que donne le *Times* sur la défaite de Russes en Circassie; ils sont puisés dans une lettre écrite par un des premiers chefs des Circassiens, le bey Delaméolat, et confirmés par le dire de plusieurs voyageurs, arrivés à Constantinople il y a peu de jours.

Les formidables armemens des Russes, le long du Kuban, et l'activité redoublée de leur flottille de blocus, loin d'avoir fait naître des craintes dans les cœurs de ces montagnards, attachés à leur liberté, leur ont fait sentir le besoin et la nécessité d'une union parfaite. La vue du danger commun a éveillé chez eux, pour la première fois, ce sublime sentiment de la nationalité; les démêlés partiels qui existaient entre les diverses tribus cessèrent tout à coup, et, comme emblème de cette réunion fraternelle en un seul peuple, elles déployèrent avec solennité un drapeau national, qui sur un écart vert porte trois flèches blanches surmontées de plusieurs étoiles. Electrifiés à la vue du nouveau drapeau national, les Circassiens reçoivent l'avis de l'entrée des Russes sur leur territoire; sortie du camp qu'ils avaient établis à proximité d'Abuna, place forte, la colonne russe s'avance dans les districts de Nerkoudsch et de Schapschik, sans trouver aucune résistance, les habitants ayant reçu de leurs chefs l'ordre de se retirer dans les montagnes après avoir brûlé tout ce qu'ils ne pouvaient emporter.

Arrivés à la fin de la grande plaine de Schapschick, les Russes prirent position dans les environs des ruines encore fumantes de Schumeye, de Schockaiky et de Daba, ravagées et incendiées par leurs propres habitants, qui tous les avaient quittés, et ils essayèrent, le lendemain, de forcer le passage de la Dewend, qui conduit à Ghélindchik; mais leurs efforts échouèrent ce jour-là ainsi que le lendemain, et tous ceux qu'ils tentèrent ensuite eurent le

même sort. C'était sur cette position que les braves montagnards avaient rassemblé presque toutes leurs forces, décidés à vaincre ou à mourir, et dans des combats journaliers et meurtriers, ils firent essayer aux Russes des pertes si sensibles, que leur général résolut de battre en retraite; la difficulté de nourrir sa cavalerie dans un pays dévasté en tous temps, et la nouvelle que 5,000 cavaliers circassiens avaient fait irruption sur le territoire russe, qu'ils ravageaient horriblement, ne contribuèrent pas peu à l'affermir dans sa résolution.

Les cavaliers circassiens, commandés par Hirsiz-Ogloï-Ali-Béy, l'un des chefs les plus braves, qui faisait porter l'étendard national par son propre fils, revenaient chargés d'un immense butin lorsqu'ils rencontrèrent et chargèrent la colonne russe, qui faisait sa retraite sur Aboua. Un terrible combat s'engagea; aussi les deux partis perdirent beaucoup de monde, et les Russes furent écrasés à tel point, que leur général demanda à parlementer le lendemain, et l'on convint que les deux partis emporteraient leurs morts et leurs blessés, et que chacun rentrerait dans les positions occupées précédemment.

ACTES DU GOUVERNEMENT. — CONSEIL DE MILICE.

Province de Liège.

LIÈGE. — Membre effectif. M. Dorez, lieutenant-colonel commandant 1^o. de réserve à Liège.

Membre suppléant. M. Raudoux, major-commandant le dépôt du 11. d'infanterie à Liège.

HUY. — Membre effectif. M. Haltaux, major-commandant le dépôt du 4. de ligne à Huy.

Membre suppléant. M. Boyne, capitaine, major de place commandant à Huy.

VERVIERS. — Membre effectif. M. Fleury-Duray, lieutenant-colonel au 18. de réserve à Liège.

Membre suppléant. M. Mathieu, capitaine au 18. de réserve à Liège.

WAREMME. — Membre effectif. M. Brasseur, major au 19. de réserve à Liège.

Membre suppléant. M. de Mathieu, major de place commandant de la citadelle à Liège.

L'arrêté royal qui réorganise la pharmacie centrale, porte la date du 18 décembre. Le personnel est fixé, à partir du 1^{er} janvier 1837, à trois pharmaciens, un élève et un commis. L'un des pharmaciens aura la direction du magasin et la comptabilité; le second lui sera adjoint; le troisième dirigera le laboratoire avec l'élève; le commis est rétribué à 2000 francs. La surveillance du service et de la comptabilité est confiée à un intendant militaire. L'inspecteur-général reste chargé du contrôle de la partie scientifique.

Un règlement ultérieur du 28 décembre détermine le mode d'après lequel les comptes de l'établissement devront être établis, la fixation des époques auxquelles ils devront être closés, les époques des inventaires, les attributions et la nomination des experts, les devoirs et attributions de l'intendant, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons sous les yeux le prospectus d'un nouveau recueil mensuel qui sera publié à Liège, sous ce titre: *Annales littéraires et philosophiques*. Les auteurs de ce recueil pensent que malgré les nombreuses publications quotidiennes et périodiques qui ont lieu chez nous, il reste encore une lacune à remplir: « Occupée de tout, la presse quotidienne, disent-ils, ne peut guère jeter qu'un regard sur les productions nombreuses qui se publient; si elle fait, avec une certaine étendue, l'examen critique de quelques unes, elle est contrainte d'en négliger la plus grande partie, qu'elle se contente de mentionner par une simple annonce. Quant aux feuilles mensuelles, presque toutes sont occupées d'objets spéciaux et réservent presque toutes leurs colonnes à des compositions originales. »

Le but des auteurs de ce nouveau recueil est donc d'offrir un tableau fidèle de l'état de la philosophie et des lettres, chez les peuples qui les cultivent; pour l'atteindre ils se proposent de publier des articles de critique sur les principaux ouvrages qui paraîtront en Belgique et à l'étranger;

le sentiment pur qui m'émeut, je serais la première à me moquer de moi-même, pour prévenir la raillerie des autres. Tu seras obligé de convenir que ce n'est pas là un trait d'originalité; car nous sommes toutes ainsi: elle est la jeune personne, dis-moi, qui oserait dans le monde être elle-même, sans modification? Cette crainte du ridicule, est si fortement enracinée en moi, que je n'en suis guère exempte que vis-à-vis de toi; et encore... Tiens! par exemple, je lis dans ta lettre d'aujourd'hui, que tu t'es attendrie à la lecture de mon aventure avec Sébastien Bruneau: Eh bien, en lisant ce passage de ta lettre, soit douce souvenance du passé, soit prestige de ton langage ami, je me suis sentie touchée moi-même, et puis, par réflexion soudaine, je me suis dit: Oh! bah! elle aussi se moque! — Mais non, tu ne te moquais pas, n'est-ce pas, bonne Zoé? c'est une faiblesse, si tu veux; je conserve dans mon cœur un souvenir religieux pour le dévouement de mon gros pataud d'amoureux: n'est-ce pas qu'il s'est généreusement conduit, mon paysan? ...

Ce qu'il est devenu? je l'ignore; mais je te prie de croire que ce n'est faute de m'être informé de lui. Il disparut pour moi le soir même de l'événement et je ne l'ai plus revu. Pendant tout le temps que je restai aux Six-Journaux, celle saison-là, j'allai chaque jour à la ferme demander après Bastien: le père Bruneau me prenait sur ses genoux, me disait en riant que Monsieur le Conseiller avait envoyé Bastien à l'école, parce qu'étant trop amoureux de moi, il gardait mal ses vaches et cent autres plaisanteries de ce genre qui faisaient beaucoup rire ses enfants. Par une assez singulière inspiration de pudeur, je n'osais parler de Bastien au château, où tu sens bien, il n'était jamais question de lui; de sorte que nous rentrâmes en ville, sans que j'eusse rien appris; mais j'y pensais. L'hiver vint, s'écoula; j'y pensais toujours. Dès les premiers jours du printemps, je soupirais après l'époque qui devait me ramener aux lieux où je comptais retrouver Bastien... Cette époque arriva enfin; mais on me laissa à Villiers-le-Beau: ce n'est qu'en 1831 que je retournai aux Six-Journaux; et alors plus de Bastien! père Bruneau et toute la famille avaient cédé la ferme à des étrangers; il n'avait pu s'entendre avec mon oncle depuis que celui-ci s'était fourré dans l'esprit de devenir agronome réformiste. Oh! j'eus bien du chagrin, je t'assure! et je versais bien des larmes en cachette; mais enfin le temps adou-

de reproduire les opinions des écrivains modernes les plus distingués sur les divers points de philosophie ou d'économie sociale qui occuperont l'attention publique, et de donner les nouvelles les plus intéressantes touchant les lettres, les sciences et les arts; enfin de publier un bulletin bibliographique raisonné contenant l'annonce de tous les ouvrages nouveaux.

Tel est le but et la division des *Annales littéraires et philosophiques* dont M. J. G. Lardinois, libraire, rue devant les Carmes, n° 382, à Liège, est l'éditeur.

STATISTIQUE. — POPULATION.

Nous avons donné successivement la population des quartiers Sud, Nord et Ouest de notre ville, au 31 décembre 1836. Voici le chiffre du quartier de l'Est:

| | | |
|-------------------------------|--------------------|------|
| Enfants au-dessous de 12 ans, | Garçons, | 1924 |
| | Filles, | 1770 |
| Hommes, | Mariés, | 2357 |
| | Veufs, | 385 |
| Femmes, | Mariées, | 2428 |
| | Veuves, | 634 |
| Célibataires, | Garçons, | 2256 |
| | Filles, | 2852 |

| | |
|---------------------------------------------------------|--------|
| Total de la population au 1 ^{er} janvier 1837, | 14,606 |
| Elle n'était au 1 ^{er} janvier 1836 que de | 14,193 |

Différence en plus 413

Il y a dans ce quartier 1,964 bâtiments, servant à l'habitation.

| RÉCAPITULATION. | | | |
|--------------------------------|-----|---------|---------|
| Population du quartier du Sud. | | 18,251. | |
| Id. | id. | Nord. | 14,847. |
| Id. | id. | Ouest. | 11,689. |
| Id. | id. | Est. | 14,606. |

Total. 59,363 habitants.

La population des quatre quartiers, au 1^{er} janvier 1836, était de 58,008

Augmentation. 1,355.

Nous publions ci-après un avis de la Banque de Belgique pour la souscription ouverte dans ses bureaux, de 3,160 actions, de 250 francs chacune, de la Société en commandite Scribe, Tecmen et compagnie, le titre de Société générale d'Imprimerie et de Librairie.

Les statuts nous semblent offrir les plus positives. Cette Société ne se borne pas seulement à la vente de ses éditions, mais elle exploitera aussi la librairie par commission; ses moyens d'écoulement en seront d'autant plus considérables.

MM. Scribe, Tecmen et compagnie, auraient pu classer leurs actions dans un petit nombre de mains; ils ont préféré en faire une émission publique, dans la pensée que les avantages réservés aux actions assuraient à leur établissement un client dans chaque actionnaire.

Les actions sont de 250 fr. Indépendamment de l'intérêt de 5 0/0 et des dividendes qui y sont attachés, elles donnent le droit d'obtenir les livres au-dessous du prix de vente, d'où il résulte qu'elles valent plus que leur valeur nominale.

Les fondateurs de cette Société ont institué un prix annuel pour l'encouragement de la littérature en Belgique; c'était un moyen d'être encouragés eux-mêmes; car, les quelques centimes à déduire annuellement sur les dividendes à répartir, vaudront aux actions une prime favorable par l'empressement que chacun voudra mettre à participer à cette œuvre nationale. On ne pourrait douter au reste, pour une semblable idée, du concours des hommes honorables qui figurent dans l'acte de Société.

Ne pouvant détailler tous les avantages qui résultent de l'ensemble des statuts, nous nous bornerons à mentionner ceux qui nous ont particulièrement frappés:

L'apport des grans est garanti; il ne peut jamais par conséquent devenir une charge pour la Société.

Intérêts 5 0/0 payables tous les 6 mois et dividendes annuels.

Tout actionnaire a droit d'obtenir les livres édités par l'établissement à des prix, même au-dessous de ceux établis pour les libraires non actionnaires.

Le souscripteur de 40 actions nominatives reçoit gratis un exemplaire de tous les ouvrages édités par la Société.

Tout porteur d'action peut en exiger le remboursement total ou partiel en livres du fonds de l'établissement.

Un conseil composé de cinq membres surveille les opérations de la Société.

Un autre conseil composé de 18 membres choisis parmi nos notabilités littéraires et scientifiques, est consulté sur le choix des ouvrages à imprimer.

La Société est autorisée à fonder d'autres établissements en France, en Angleterre et en Allemagne, lesquels établissements n'auront aucune solidarité entr'eux, mais se prêteront un mutuel appui, pour l'écoulement de leurs productions.

Trois prix sont décernés chaque année pour l'encouragement de la littérature en Belgique.

Liège, le 16 janvier 1837. A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Je viens vous signaler un abus qui se commet tous les jours ici: je veux parler de la taxe du pain.

Le samedi de chaque semaine, les pains sont taxés à l'hôtel-de-ville en centimes; pourquoi donc les boulangers les font-ils payer en cents? chose très-préjudiciable pour le pauvre, car si l'on va payer du pain avec des pièces de 10 centimes, elles ne vous seront comptées que pour 4 1/2 cents (ne faisant plus que 9 centimes), tandis que si vous les payez avec une pièce blanche, ils vous rendent des pièces de 10 centimes, en comptant cette fois-ci en francs. Alors retournez-y avec un franc en pièces de 10 centimes, on vous les reprendra, non comme on vous les a données, pour 10 centimes, mais bien pour 4 1/2 cents, ce qui fait 40 p. c. de perte sur un franc. Cependant il est ordonné aux boulangers de marquer sur un tableau le prix du pain; mais ceci est si bien observé, qu'il n'y a peut-être pas trois boulangers qui aient encore ce soin-là. Il me semble que si l'on dressait procès-verbal de ces contraventions, on ne les trouverait pas si souvent en défaut; et il faut bien remarquer que c'est la classe la plus pauvre qui souffre de cette négligence.

Agréz, etc. A. B.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 18 JANVIER.

Naisances: 5 garçons, 2 filles.

Décès: 1 garçon, 4 filles, 3 hommes, 2 femmes, savoir: Nicolas Joseph Paulus, âgé de 83 ans, rentier, rue Grande-Bèche, célibataire. — Vincent Ledoux, âgé de 60 ans, bachelier, rue du Pont, veuf d'Anne Marie Joseph Richard — J. G. Defrance, âgé de 56 ans, cordonnier, devant les Carmes, veuf de M. El. Melkers. — Marie A. Polman, âgée de 67 ans, faubourg St. Marguerite, épouse de Lambert Stevens. — M. C. Gillet, âgé de 36 ans, sans profession, à Herstal, épouse de Servais Furaie.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 19 janvier, la 2^e représentation de ON NE PASSE PAS! vaudeville. — La reprise du TABLEAU PARLANT, opéra comique. — RODOLPHE, drame. — LE LUTHIER DE VIENNE, opéra comique.

Vendredi, 20 janvier 1837. Par extraordinaire, GRANDE SOIREE VENITIENNE à l'instar de celles données au Théâtre de l'Opéra de Paris. — CONCERT, TOMBOLA composée de huit lots, GRAND BAL PARE.

Souscription, prix 4 fr. par personne, aux loges 5 fr. Chaque souscripteur recevra deux coupons pour la tombola. Billets au bureau, prix: 5 fr. par personne; pour les loges: 6 fr. et un billet de tombola.

ANNONCES.

Suivant acte passé devant maître RENZO, notaire à Liège, le dix-huit janvier mil huit cent trente-sept, IL APPERT

Que madame Marie Joseph RUEL, veuve en premières nocces de monsieur Jacques Joseph Simonis, et épouse en secondes nocces de M. Grégoire Simon, ladite dame marchande de ferailles, demeurant à Liège, rue sur Meuse,

A requis M^{re} RENZO de lui donner acte de la résolution qu'elle a prise de faire insérer dans les journaux un avis par lequel elle informe les débiteurs de la maison de commerce qu'elle exploite, rue sur Meuse à Liège, qu'elle ne reconnaît aucun payement qui serait effectué en d'autres mains que les siennes propres.

Enregistré à Liège, le dix huit janvier 1837, vol. 263, folio 42, v^o case 4. Reçu pour principal un franc septante centimes, pour additionnels quarante-cinq centimes. Total deux francs quinze centimes.

(Signé) LAVALLEYE.

Extrait par M^{re} RENZO de la minute dudit acte étant en sa possession. RENZO. 86

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. Hôtel de Ville

HUITRES ANGLAISES chez PERET, rue Ste Ursule.

cit l'amertume de mes regrets, et je ne conservai plus des affection de mon enfance qu'un tendre souvenir.

Depuis, il y a un mois de cela à-peu-près, pendant que maman se trouvait aux Six-Journaux, je me hasardai à lui demander si elle savait ce que Bastien était devenu, du jour de sa disparition. Tu connais, maman: elle se rappellera comment la veille de Pâques, il y a dix ans, elle a manqué un schlem, ou whist, à cause d'un valet de carreau restant dans la main des adversaires, et qui prit son dix qu'il croyait roi... Mais de la circonstance qui m'intéressait si fort, elle ne se souvenait non plus que de ses premières jarretières.

Mercrëdi 21. Chère Zoé, au moment où je finissais hier, ma sœur Julie est venue pour ainsi dire exiger que je l'accompagne à la seconde pièce au théâtre. J'ai cédé à ses prières, mais ce n'a pas été sans une opposition dont je te dirai les raisons une autre fois. — Pour ne pas faire un paquet trop volumineux de cette quinzaine, je n'en attendrai pas la fin pour te l'expédier, — j'ai beaucoup de choses à te dire, chère, que je remets au courrier suivant. — Je suis malade aujourd'hui; et même assez sérieusement pour ne pouvoir songer à me rendre à la redoute de ce soir. Nous avions du monde à dîner hier, et je ne sais si j'avais trop bu de vin de Champagne, mais le fait est que, à peine au bout d'une demi-heure au spectacle, où cependant la chaleur n'est pas suffoquante, je me suis sentie indisposée: je voulais revenir place St-Jean de suite; Julie m'a suppliée en grâce de rester. Ma condescendance m'a été funeste. — Je ne croyais point cela de Julie! En rentrant, je me suis mise au lit, et j'ai ce matin l'estomac très-dérangé. — L'idée de ne point aller à la redoute ne me contrariait que fort peu; mais quand je pense à Julie!... D'autant plus, chère Zoé, que j'ai depuis trois jours des engelures aux pieds qui m'empêcheraient de danser... — Auguste, si cela peut t'intéresser, à trois heures noires près, était rejeté: ce qui le flatte beaucoup et le rend fier. — P.S. Tu recevras ma prochaine le 2 janvier. — Un peu d'indulgence, chère Zoé, je ne me porte pas bien; je suis toute écourcée — ce que je t'ai écrit hier doit même s'en être ressenti, car Auguste ce matin disait que j'avais beaucoup bu, — mon Dieu! que je suis bonteuze, Zoé! — Que j'avais une pointe en sortant de table et que j'ai écrit après dîner... — Si je puis je t'écrirai ce soir; tu seras bien étonnée de ce que je t'apprendrai de Julie, ma chère! HUITRES.

Ph. FINCOEUR,

A l'honneur d'informer le public, que leur MAGASIN de PIERRES ET MARBRES, ci-devant au rivage des Croisiers, est transféré au quai d'Avroy, n° 649, qu'il est très bien assorti en pierres et marbres de toutes qualités et qu'ils se chargent du transport en ville de leurs marchandises; le tout à un prix très modéré. 56

VENTE CONSIDÉRABLE DE VINS

EN CERCLES ET EN BOUTEILLES.



LUNDI 23 janvier 1837, à deux heures de relevée, au domicile de M. DISCRY, commissaire, rue Féronstrée, à Liège, le notaire LAMBINON vendra publiquement :

UNE GRANDE QUANTITÉ DE VINS DE BORDEAUX

En cercles, tous de 1re. qualité, consistant en MÉDOC 1834. — St-JULIEN 1832. — St-ESTÈVE 1828. — Plus 600 bouteilles également MÉDOC 1834. 78

VENTE POUR CAUSE DE DÉCÈS.



LE LUNDI, 23 janvier courant, à deux heures, M. DUSART, notaire, vendra en son étude, DIX-SEPT PIÈCES DE VIN DE BOURGOGNE, en cercles, et environ 500 bouteilles de différentes années.

La vente sera définitive, au plus offrant, et aucun lot ne sera retiré. 76

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, célibataire, connaissant la partie des pompes, peut s'adresser à Hocheporte, n° 790. 53

VENTE DE MEUBLES.

LUNDI, 23 janvier 1837 à midi précis, et le lendemain à la même heure, s'il y a lieu, le notaire DEBEFVE vendra à l'encan en la maison cotée N. 162, rue Sœurs de Hasque, à Liège, le MOBILIER qui la garnit, consistant en tables, chaises, commodes, armoires, garde-robes, formes de lit, literies, et quantité d'autres objets trop long à détailler. 65

BANQUE DE BELGIQUE.

AVIS.

Le directeur de la Banque de Belgique, vu la demande de MM. SCRIBE, TECMEN et C., et en vertu d'une décision du Conseil d'administration de la Banque, a l'honneur d'informer le public, qu'une souscription sera ouverte le 24 janvier prochain dans les bureaux de la Banque, pour l'obtention de 3,160 actions de 250 francs chacune dans la Société Générale d'Imprimerie et de Librairie.

Les personnes qui désirent participer à la répartition des actions de cette Société, devront s'inscrire le 24 janvier, en faisant un dépôt préalable de 10 p. c. du montant de leur souscription, soit en numéraire, soit en actions de la Banque, ou des Sociétés fondées sous son patronage, toutes consenties sur le pied de 1000 francs.

Les agens de change et commissionnaires en fonds publics recevront une commission de 1/4 p. c. sur le montant des actions qu'ils auront obtenues pour leurs mandats.

Bruxelles, le 14 janvier 1837.

Signé DE BROUCKERE,

Les personnes qui désireront souscrire pourront se procurer les statuts aux adresses ci-dessous :

- LIÈGE, { M. J. Ch. Dubois, banquier.
{ Lambinon, notaire.
HUY, { L'honorable Detris, banquier.
{ A. J. Grégoire, notaire.
VERVIERS, { T. Gilken, banquier.
{ A. E. J. Detrooz, notaire. 77

VENTE

D'UN BEL

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL.

Samedi 21 janvier 1837, à trois heures après-dînée, le notaire MOXHON vendra aux enchères, en son étude, rue Hors Château, à Liège,

UNE FONDERIE A FONDRE LE FER,

Activée par une machine à vapeur à basse pression, de la force de 10 chevaux, avec maison d'habitation, magasin, cour, jardin et toutes dépendances, située près du nouveau Pont de la Boverie, n° 4, joignant d'amont à M. Bica, d'aval à Mme. veuve Renoz, du troisième côté au chemin de la Boverie, et du quatrième à la rivière d'Ourte.

Cet établissement pourrait convenir pour toute espèce de fabrique; il se trouve dans une position des plus favorables; à portée du chemin de fer, du canal de Luxembourg et du nouveau Pont de la Boverie, au bord de la Meuse et de l'Ourte, il réunit tous les avantages possibles pour la facilité des transports et des communications.

S'adresser pour visiter l'établissement au propriétaire, et pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON, 51

J. G. LARDINOIS,

LIBRAIRE, RUE DEVANT-LES CARMES,

n. 382, à Liège,

Vient de faire paraître un nouveau journal sous le titre de

ANNALES

LITTÉRAIRES ET PHILOSOPHIQUES.

Le but de ce recueil est d'offrir à la masse des lecteurs un tableau fidèle de l'état de la philosophie et des lettres chez les peuples qui les cultivent. — 1° En publiant des articles de critique sur les principaux ouvrages qui paraîtront chez nous et à l'étranger; 2° En reproduisant les opinions des écrivains modernes les plus distingués sur les divers points de philosophie ou d'économie sociale qui occupent ou qui occuperont à l'avenir l'attention publique; — 3° En donnant les nouvelles les plus intéressantes pour ce qui concerne les lettres, les sciences et les arts dans les différents pays; — 4° En annonçant les ouvrages nouveaux dans un bulletin bibliographique raisonné.

Les ANNALES paraîtront avant le 15 de chaque mois, à partir de janvier 1837, par livraison de 3 feuilles in-8° au moins. La première livraison qui contient le PROSPECTUS a paru.

Le prix de l'abonnement est de 7 fr. 50 c. par an. S'adresser à l'éditeur, J. G. LARDINOIS, à Liège, et chez les principaux libraires de la Belgique. 80

VENTE DE LIVRES

LES 26, 27 ET 28 JANVIER 1837, 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères d'une BELLE COLLECTION DE LIVRES DE JURISPRUDENCE, HISTOIRE, LITTÉRATURE, SCIENCES, etc., etc.

Le Catalogue se distribuera cinq jours avant la vente en l'étude dudit notaire, rue du Pot d'Or. 2

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE EN CONCESSION

DES

MINES DE HOUILLE

Gisantes sous des terrains dépendans des communes d'Olne, Soumagne, Ayeneux, Battice et Xhendelesse.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 6 janvier 1837, sous le n° 1513 du répertoire particulier, les sieurs Simon Joseph Carlier et Jean François Joseph Raikem, de Liège, John Cockerill, de Seraing, et Pierre Mathieu Regnier d'Olne, ont demandé la concession des mines de houille gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de cinq cent soixante dix huit hectares, dépendans des communes d'Olne, Soumagne, Ayeneux, Battice et Xhendelesse, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant du chemin dit de Reneuf Bois et continuant vers Liège la grande route de Herve audit Liège, jusqu'au ruisseau du moulin à Soumagne, et de là suivant le ruisseau dit de Soumagne, jusques près de l'église dudit lieu.

A l'ouest, continuant à suivre ledit ruisseau qui se rend à Saint-Hadelin pour arriver ainsi au pont de Bonne-Haïson audit lieu.

Au sud, partant dudit pont et suivant le chemin qui va droit de Saint-Hadelin à Olne, en passant près du château dudit Saint-Hadelin, et se rendant au milieu du village d'Olne, et de là suivant le chemin dudit Olne à la Croix Mairlot, pour se rendre à cet endroit.

A l'est de la Croix Mairlot, en suivant le chemin de Falhez à la chapelle Adam, et en continuant ledit chemin, pour venir joindre celui de Reneuf Bois et ainsi aboutir à la grande route de Liège à Herve, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers dix centimes par hectare, se soumettant au surplus à payer telle imposition ou redevance que le gouvernement croirait devoir mettre absolument à leurs charges.

La députation permanente du conseil provincial, en exécution de la loi du 21 avril 1810,

Arrête :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Verviers, et des communes rurales d'Olne, Xhendelesse, Battice, Soumagne, Ayeneux et Seraing, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence, seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication. Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province, et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 13 janvier 1837.

Présens, MM. Baron Vandensteen, gouverneur, président; Delfosse, S. roux, Boussemart, Habart, Gouvy, Lhoveux et Warzée, greffier provincial, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme, Le greffier provincial, F. N. WARZÉE.

BIENS A SURENCHÉRIR,

SIS A ANS ET GLAIN.

Jusqu'inclus le 1er. février 1837, on peut surenchérir d'un 100. sur le prix des immeubles ci après désignés : Deux MAISONS n. 137 et 138, sises en lieu dit, Ruellé de Liège, avec 3 verges grande 10 petites de jardin, adjudgées pour fr. 2,650

Deux AUTRES MAISONS, n. 139 et 140, sises au même lieu, avec 10 verg. gr. de jardin et verg. r, adjudgées pour la somme de 4,450

Jusqu'inclus le 28 janvier 1837, on peut également surenchérir d'un 100. sur le prix d'UNE MAISON, sise auprès de l'église d'Ans, n. 387, avec un petit jardin, adjudgée pour 3,100

S'adresser à M. PARMENTIER, notaire à Liège, place du Théâtre royal. 84

BOURSES.

PARIS, LE 17 JANVIER.

Table with 3 columns: Instrument (Cinq pour cent, Dito 2 1/2, etc.), Price, and another column (Esp. D. diff. s. int., etc.).

AMSTERDAM, LE 17 JANVIER.

Table with 3 columns: Instrument (Holl. Dette active, Dito 2 1/2, etc.), Price, and another column (Inscr. au gr. livr., etc.).

ANVERS, LE 18 JANVIER.

Table with 3 columns: Instrument (ANVERS. Det. activ., Det. diff., etc.), Price, and another column (NAPLES. Cert. Falc., etc.).

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 18 JANVIER 1837.

Les fonds espagnols ont été assez fermes à notre bourse d'aujourd'hui. — Ardoin ouvert 24 1/2 3/8 1/4 et reste 24 1/8 cours. Primes à un mois 26 dont 1 p. c. et A. On a fait assez d'affaires.

BRUXELLES, LE 18 JANVIER.

Table with 3 columns: COURS (Emp. Rotsch., Fin cour., etc.), ACTIONS (Act. Société Gén., Act. de la S. de C., etc.), and another column (730 0/0, 432 1/2, etc.).

VIENNE, LE 9 JANVIER.

Métalliques, 104 1/2 — Actions de la banque, 1405 0/0.

PLACE D'ANVERS, LE 18 JANVIER.

Café. — Les transactions se sont bornées à 150 balles Batavia ordinaire, à 33 1/2 et 50 balles Brésil bon ordinaire, à 32 1/4 c.

On signale l'arrivée à Flessingue d'un navire avec 2,000 balles St-Domingue.

Sucre brut. — 120 caisses Havane blond sec, ont été appliquées à 18 3/4, pavillon étranger.

Nos autres articles sans variation, ni affaires dignes d'être citées

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 18 JANVIER.

Le bateau à vapeur anglais Tourist, v. de Londres, ch...

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.